



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

politique de l'emploi

Question écrite n° 118877

Texte de la question

M. André Flajolet se référant à l'annonce faite le 8 septembre 2006, demande à M. le ministre délégué à l'emploi, au travail et à l'insertion professionnelle des jeunes le bilan actuel de la décision de l'UNEDIC de confier le reclassement de certains chômeurs à des organismes non publics, selon la loi de cohésion sociale qui a mis fin au monopole de l'ANPE. Il avait alors indiqué que « ce qui compte, c'est d'offrir un meilleur service dans l'accompagnement au retour à l'emploi ».

Données clés

Auteur : [M. André Flajolet](#)

Circonscription : Pas-de-Calais (9^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 118877

Rubrique : Emploi

Ministère interrogé : emploi, travail et insertion professionnelle des jeunes

Ministère attributaire : travail, relations sociales et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 20 février 2007, page 1699